



Bulletin d'Information Agro-Hydro-Météorologique Décadaire

DANS CE
BULLETIN :

I. Situations
météorologique
et hydrologique

II. État des
cultures et
Situation
phytosanitaire

III. Situation
pastorale

IV. État de la
végétation

V. Situation
halieutique

VI. situation
marché
agricole et
situation
alimentaire

VII- Perspectives

VIII. avis et
conseils

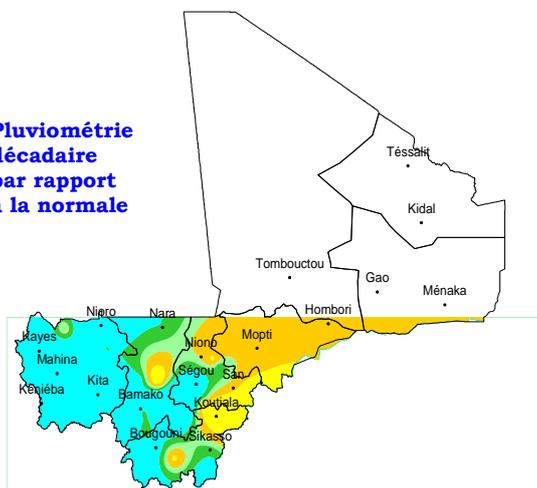
I- SITUATIONS METEOROLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE

La situation météorologique de la troisième décade de juin a été caractérisée par la présence de l'air humide sur le pays qui a oscillé entre les latitudes de Kidal et le sud de celle de Tombouctou.

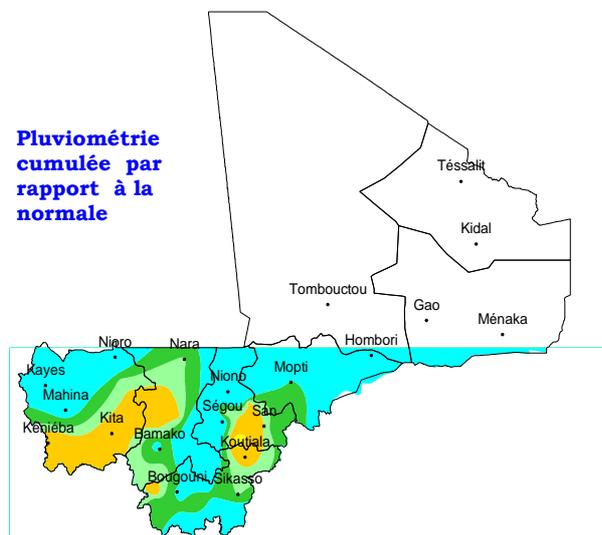
Les pluies recueillies pendant la période ont été normales à excédentaires dans l'ensemble hormis les localités de Yélimané, Banamba, Koutiala, N'tarla, Kolondièba, Yorosso, San, Bla, Niono, Tominian et Mopti où elles ont été très déficitaires à déficitaires ; elles ont été également supérieures ou égales à celles de l'année dernière dans la quasi-totalité des régions excepté celles de Ségou, Mopti et par endroits dans la région de Sikasso.

A la date du 30 juin 2013, la pluviométrie cumulée est normale à excédentaire exception faite du Sud et de l'Est de Kayes, de l'Ouest de Koulikoro et du Nord - Est de Sikasso.

Pluviométrie
décadaire
par rapport
à la normale

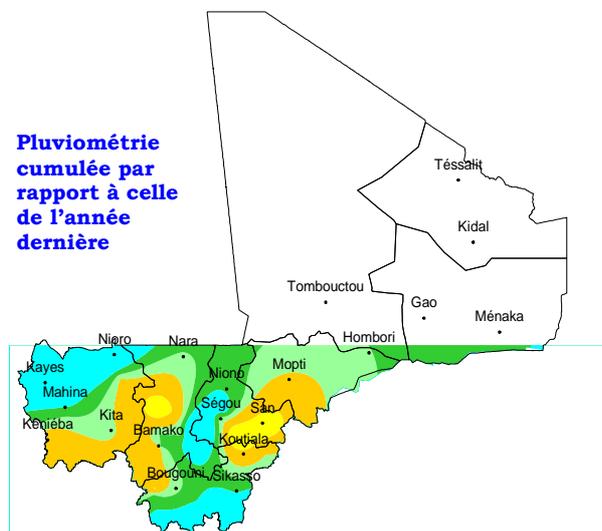


Pluviométrie
cumulée par
rapport à la
normale



Elle est cependant inférieure à celle de l'année dernière dans l'ensemble.

Pluviométrie
cumulée par
rapport à celle
de l'année
dernière



Pluviométrie-légende

	Très déficitaire
	Déficitaire
	Légèrement déficitaire
	Normale
	Excédentaire
	Pas de données

La situation hydrologique de la troisième décennie a été marquée par l'amorce de la montée de niveau sur les hauts bassins hydrographiques.

Le déstockage des eaux des retenues de Manantali et de Sélingué se poursuit.

Les hauteurs moyennes décennales sont inférieures à celles de l'année dernière sur tous les cours d'eau.

Les hauteurs moyennes décennales sont inférieures ou similaires à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Kirango et du Sénégal à Kayes.

II. ETAT DES CULTURES ET SITUATION PHYTOSANITAIRE

Dans les principales zones agricoles du pays, les semis s'intensifient. Les premiers semis de mil/sorgho/maïs/coton, sont au stade de levée – feuilles. L'état végétatif des cultures et l'aspect général des champs sont bons dans l'ensemble.

La situation phytosanitaire est calme dans l'ensemble.

III. ETAT DES PÂTURAGES, DES POINTS

La régénération des herbacés se poursuit sur de nombreux parcours des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou. Dans les autres zones agropastorales du pays, la situation reste encore mauvaise. Concernant les pâturages aériens, ils conservent un état assez moyen dans l'ensemble.

Les conditions d'abreuvement connaissent un début d'amélioration avec la reconstitution des points d'eau de surface hivernale dans plusieurs localités sud du pays. L'état d'embonpoint des animaux et le niveau des productions animales sont passables à moyens selon les zones d'élevage.

Les troupeaux transhumants ont amorcé leur remonté vers les pâturages d'hivernage ; les sédentaires sont toujours aux alentours immédiats des villages et des hameaux de culture.

IV. ETAT DE LA VEGETATION

Les forêts classées, protégées et les aires protégées présentent un état végétatif luxuriant dans les régions de Kayes, Sikasso, Koulikoro Ségou et Mopti. La maturation et la récolte des fruits de certaines espèces continuent. La pression est moindre sur les espèces fourragères aériennes forestières. En outre, les plans d'eau et les habitats fauniques se reconstituent progressivement dans la nature. Partout ailleurs, la

faune retrouve un milieu ambiant propice à la reproduction.

V. SITUATION HALIEUTIQUE

La situation halieutique de la dernière décennie de Juin 2013 a été marquée par une diminution des captures et une légère augmentation des prix du poisson par rapport à la décennie précédente.

Ces captures ont été enregistrées dans les pêches collectives et au niveau des lacs de retenue.

Les espèces dominantes dans les débarquements ont été : *Hydrocynus brevis* (wuludyege), *Heterotis niloticus* (fana), *Labeo* (baman), *Lates* (Saalé), *Clarias* (Manogo), *Tilapia* (N'teben), *Mormurus* (Nana), *Sinodontis* (Konkon) ; *Brycinus Leuciscus* (Tineni).

Les prix moyens des poissons relevés au niveau des principaux points de vente dans les capitales régionales et le District de Bamako se présentent comme suit :

KAYES : 3 500 F CFA le kilogramme pour le Lates (Salée), 2 250 FCFA pour le Tilapia (N'Teben),
KOULIKORO : 2 560 F CFA le Kilogramme pour le Lates, 1 750 FCFA pour le Tilapia,
SIKASSO : 2 500 F CFA le kilogramme pour le Lates, 1 400 FCFA pour le Tilapia,
SEGOU : 1 810 F CFA le kilogramme pour le Lates, 975 FCFA pour le Tilapia,
MOPTI : 2 500 F CFA le kilogramme pour le Lates, 1300 FCFA pour le Tilapia,
DISTRICT DE BAMAKO : 3 285 F CFA le Kilogramme pour le Lates, 2 070 FCFA pour le Tilapia,

VI. SITUATIONS DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Au cours de cette décennie c'est toujours la stabilité des prix qui domine sur les marchés. Toutefois, les quelques fluctuations de prix enregistrés sur les marchés ruraux sont en baisse pour le riz local Gambiaka à cause de la production de contre saison et en hausse pour les céréales sèches en raison des achats en cours de l'Office des Produits Agricoles du Mali.

S'agissant des prix de gros à la vente, les rares fluctuations sont à la hausse pour le mil à Kayes Centre et à Ségou. S'agissant des autres céréales, les quelques variations enregistrées ne présentent pas de tendance particulière. L'état d'approvisionnement des marchés reste bon dans l'ensemble.

Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été relativement stables. Ces prix pour le mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette, comprise entre :

- 140 F CFA le kilogramme pour le maïs à Sikasso ;
- et 250 F CFA le kilogramme pour le mil à Kayes Centre.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont oscillé entre :

- 350 F CFA le kilogramme pour le riz RM40 importé à Koulikoro et à Sikasso ;
- et 600 F CFA le kilogramme pour le riz étuvé blanc importé à Kayes.

Pour ce qui concerne les riz locaux, leurs prix au détail ont fluctué dans les capitales régionales dans une fourchette comprise entre 250 F CFA le kilogramme pour le riz étuvé rouge local à Mopti Digue et 500 F CFA le kilogramme pour le riz local Gambiaka à Kayes Centre.

Pour ce qui concerne le District de Bamako, les prix à la consommation des céréales sèches sont restés stables sur tous les points de vente suivis par rapport à la décade écoulée. Ainsi les prix au détail couramment pratiqués dans le District ont été de 200 F CFA le kilogramme pour le maïs et le sorgho, 225 pour le mil, 250 pour les sorgho/maïs pilés, 300 pour le mil pilé, 350 pour les riz RM40 importés thaïlandais et vietnamien et le riz brisé importé, 375 pour le riz local Gambiaka (tout venant), 450 pour le niébé et 500 F CFA le Kilogramme pour le fonio et pour le riz étuvé rouge importé.

Les céréales affichent des prix inférieurs à ceux de l'année dernière mais restent supérieurs aux prix moyens des cinq dernières années.

La situation alimentaire est dans l'ensemble convenable dans les régions du centre et du sud du pays grâce à la disponibilité des réserves alimentaires familiales, à l'abondance et la stabilité de l'offre en céréales sur les marchés. Elle se normalise progressivement dans le nord (Tombouctou, Gao, Kidal) du pays. Cette normalisation est la résultante de l'intensification du flux des échanges avec le sud du pays et le Niger à la faveur de la pacification avancée des régions et l'efficacité des actions humanitaires en cours notamment, de l'Etat et des agences humanitaires. La disponibilité physique est suffisante en céréales sur les principaux marchés des régions de Tombouctou et Gao tandis qu'elle demeure encore faible à Kidal. Les revenus monétaires des populations des régions du nord du pays restent toujours fortement affectés.

VII. PERSPECTIVES

Au plan météorologique, pendant la période du 2 au 10 juillet 2013, à l'exception de l'extrême Nord de la région de Tombouctou, l'ensemble du pays sera fortement sous l'influence du régime de la mousson. En conséquence, des activités pluvio orageuses faibles à modérées et parfois importantes seront observées dans toutes les régions du pays.

Sur le plan forestier, nous assisterons à l'amélioration et à l'épanouissement des conditions de vie des ressources forestières végétales et fauniques.

Au livret alimentaire, la situation restera bonne dans le centre et le sud du pays avec la bonne disponibilité des réserves familiales et le bon état d'approvisionnement des marchés en céréales. Dans les régions du nord du pays, la situation alimentaire se consolidera au rythme de la pacification, de la poursuite des actions humanitaires et de la reprise des activités génératrices de revenus.

VIII. AVIS ET CONSEILS (VALABLES DU 1^{ER} AU 10 JUILLET 2013)

- 1- Les paysans des cercles de Kati, Koulikoro, Dioila, Banamba, Kangaba, Kolokani, Ségou, Cinzana, Barouéli, San, Bla, Mopti, Diéma et du District de Bamako peuvent semer les mil/sorgho dont le cycle est de 3 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 1^{er} au 10 juillet 2013 atteint ou dépasse 10 mm.
- 2- Les paysans des cercles de Bafoulabé, Nara, Niore et Yelimané peuvent semer les mil/sorgho dont le cycle est de 3 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 1^{er} au 10 juillet atteint ou dépasse 20 mm.
- 3- Les paysans des cercles de Sikasso, Bougouni, Kolondiéba, Koutiala, Kita, Dioila peuvent continuer à semer le coton d'un cycle de 4 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 1^{er} au 10 juillet atteint ou dépasse 10 mm.
- 4- Les paysans de la région de Sikasso et du Sud de celles de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti peuvent continuer à semer les maïs/arachide/niébé dont le cycle est de 3 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 1^{er} au 10 juillet 2013 atteint ou dépasse 10 mm.
- 5- Il est demandé aux éleveurs et agro éleveurs de mettre fin à la divagation des animaux pour éviter des situations conflictuelles entre agriculteurs et éleveurs.
- 6- Il est également demandé aux transhumants des différentes localités de se munir des documents administratifs et zoo sanitaires et de veiller au respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur pour l'exploitation des ressources pastorales.

7- Il est demandé à tous les pêcheurs de prendre des mesures de sécurité adéquate en ce début d'hivernage et de se conformer aux textes réglementaires en vigueur et aux conventions locales établies en vue de la gestion rationnelle des ressources halieutiques.

8- Il est demandé aux paysans d'être vigilants et de signaler la présence des larves de sautereaux dans leurs différentes zones d'interventions. Les agents poursuivront leurs actions d'appuis conseils auprès des producteurs.

9- Il est demandé aux paysans de conserver les amandes de karité dans les conditions requises ;

10- Il est formellement interdit aux agro chasseurs de mener des activités de chasse en cette période de l'année.

Bamako, le 02 juillet 2013
LE GTPA

Tableau : Situation hydrologique

N°	Stations	Fleuves	Hauteurs moyennes décadaires (cm)							Débits (m ³ /s)	Obs
			(cm)	Année	Année	Décade	Ecart (cm)				
			Moy	2012	2013	Précéd.	a13-déc préc	a13- a12	a13-Moy		
1	Bamako	Niger	61	80	51	41	10	-29	-10	+	
2	Koulikoro	Niger	143	132	80	67	13	-52	-63	225	
3	Kirango	Niger	131	82	-6	-21	-27	76	125	20	
4	Mopti	Bani/Niger	138	155	100	93	7	-55	-38	85	
5	Diré	Niger	59	+	50	63	-13	+	-9	63	
6	Ansongo	Niger	55	+	68	63	5	+	13	50	
7	Selingué-Amont	Sankarani	+	34149	34139	34172	-33	-10	+	+	m IGN
8	Kayes	Sénégal	132	265	262	218	44	-3	130	440	
9	Manantaly-Amont	Bafing	+	19351	19201	19573	-372	-150	+	+	m IGN
10	Oualia	Bakoye	86	49	0	0	0	+	+	0,2	
11	Gourbassy	Falémé	+	0	0	0	0	-63	+	0,4	
12	Bafing Makana	Bafing	+	138	123	61	62	-15	0	65	

Le signe + indique les valeurs inconnues.

PLUVIOMETRIE DECADEIRE (mm)

Période du 21 au 30 Juin 2013

	STATIONS	PLUIES DECADEIRES				CUMULS A PARTIR DU 1er MAI				POURCENTAGES			
		PD13	NJD13	PD12	ND	PC13	NJPC	PC12	CN	PD13/ND	PC13/CN	PC13/PC12	PD13/PD12
1	KAYES	61,5	4	51,3	32,5	110	9	74,1	81	189	135	148	120
2	NIOURO DU SAHEL	64,1	2	15,3	20,3	103	6	38	59	*	175	*	*
3	YELIMANE	16,8	4	28,5	23,8	71,3	10	57,3	55	71	131	124	59
4	DIEMA	26,5	4	53,9	24,4	67	9	89,4	80	109	84	75	49
5	MAHINA	138,6	6	95,5	49,4	176	14	171,3	136	*	130	103	145
6	BAFOULABE	104	5	95,1	50,6	172	9	136,8	128	*	135	126	109
7	KITA	62,1	3	30	44,8	99,6	15	125,8	166	139	60	79	*
8	KENIEBA	68,5	5	56,3	56,3	99,1	17	164,5	191	122	52	60	122
9	KOULIKORO	82	4	55,3	54,4	174	12	198,6	157	151	111	87	148
10	BAMAKO VILLE	91,6	6	22,7	57,9	199	15	268,9	178	158	112	74	*
11	BAMAKO SENOU	55,4	5	41	54,5	177	15	236,6	181	102	97	75	135
12	SOTUBA	69,3	4	28,8	56,2	162	12	163,7	178	123	91	99	*
13	KATIBOUGOU	88,8	3	28	53,1	189	13	207,6	155	167	122	91	*
14	KATI	77,2	5	17,6	51,1	198	11	250,8	157	151	126	79	*
15	BAGUINEDA	63	4	24	49,4	256	12	223	163	127	157	115	*
16	OUELESSEBOUG,	57,4	6	40,5	59,2	174	17	243	220	97	79	72	142
17	SELINGUE	58,5	5	45,7	53,5	153	15	315,6	238	109	64	48	128
18	DIOILA	105,2	6	16,9	47,1	293	18	223,3	167	*	175	131	*
19	KOLOKANI	33,8	2	16,6	28,6	53,3	6	145,4	86	118	62	37	*
20	DIDIENI	46,5	3	30	33,8	87,7	14	97,5	104	138	84	90	155
21	NARA	29,3	5	14,3	27,1	43,3	12	50,3	49	108	88	86	*
22	BANAMBA	1,6	1	30,4	40,5	78	9	139,8	108	4	72	56	5
23	KANGABA	114,1	6	50,4	63,3	179	14	286,4	212	180	84	62	*
24	SIKASSO	65,7	5	76,5	66,0	224	24	215,2	253	100	88	104	86
25	BOUGOUNI	82,6	4	80,6	62,6	284	23	339	249	132	114	84	102
26	YANFOLILA	112	4	35	59,7	240	14	236	242	188	99	102	*
27	KOUTIALA	8,5	4	40,9	52,9	120	21	212,9	183	16	66	56	21
28	N'TARLA IRCT	1	1	59	40,5	87	7	205	169	2	51	42	2
29	KADIOLO	72	5	37,0	47,1	368	20	149	222	153	166	*	195
30	KOLON DIEBA	23,3	3	58,0	57,7	246	23	227,2	244	40	101	108	40
31	YOROSSO	0	0	42,0	46,6	139	8	183	163	0	85	76	0
32	SEGOU	50,4	4	22,6	32,2	150	14	181,5	109	157	138	83	*
33	SAN	18,8	3	70,1	30,4	88	13	223,1	111	62	79	39	27
34	BLA	31,5	4	69,5	40,9	59,5	8	217,5	131	77	46	27	45
35	BAROUELI	94	4	16,0	32,4	224	10	116,5	112	*	200	192	*
36	KONOBOUGOU	71	3	43,0	57,7	188	6	151,4	244	123	77	124	165
37	NIONO	12	1	59,0	27,1	120	7	126	62	44	193	95	20
38	KE-MACINA	24,5	3	34,4	23,1	52,3	7	62,3	71	106	73	84	71
39	TOMINIAN	14,2	1	96,0	35,6	114	8	291,5	109	40	105	39	15
40	MOPTI	15,7	5	43,2	24,0	70,8	13	98,4	65	65	109	72	36

PD: Pluies décadaires ND: Normale décadaire NJD: Nbre de jours de pluie de la décade PC: pluie cumulée (-9.9) = donnée manquante * = >200%
X13et X12: paramètres des années 2013 et 2012 NJPC: nbre de jours de pluie cumulés (-999) = pluies 13 et 12 nulles CN: cumul Normal